

TRE'S-HAUT, TRÉ'S-EXCELLENT ET  
TRE'S- PUISSANT PRINCE ,

**N**ous avons reçu votre Lettre du 1. Août dernier, & Nous voyons avec plaisir que la Pacification générale Nous met en état de rétablir la correspondance interrompue par les derniers troubles. Nous souhaitons que votre Regne soit tranquille, & que le Royaume de Pologne puisse jouir des plus grandes prosperités. Nous serons très-aise aussi de vous donner des marques de notre amitié: & sur ce Nous prions Dieu qu'il vous ait, TRE'S-HAUT, TRÉ'S-EXCELLENT ET TRE'S- PUISSANT PRINCE, notre très-cher & très-aimé bon Frere, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 10. Fevrier 1737. Signé, Votre bon Frere LOUIS.

II. On a annoncé le mois passé la disgrâce de Mr. de Chauvelin, la privation de tous ses Emplois, son exil à Grosbois, le sujet qui pouvoit y avoir contribué, & que le Roi avoit en même-tems rendu les Sceaux à Mr. le Chancelier. S.M. a depuis supprimé la Charge de Garde des Sceaux par l'Edit dont voici la teneur.

**L**OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous presens & à venir, Salut. Les Sceaux de France étans à présent en nos mains, Nous avons cru que rien n'étoit plus convenable au bien de notre service & à celui du public, que d'en remettre la garde & l'exercice à notre très-cher & feal Chancelier de France. A ces Causes, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons éteint & supprimé, éteignons